

COMMUNE DE CASSANIOUZE
PROCES VERBAL DE LA REUNION

Séance du 21 Février 2019

Nombre de Conseillers

Date de convocation

En exercice : 14

14 Février 2019

De présents : 11

De votants : 13

L'an deux mille dix neuf, le vingt et un février à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de CASSANIOUZE, assemblé en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire.

Etaient présents :

BOULANGER Jean-Pierre, CARCANAGUE Renée, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine,
COUDON Robert, FONTANEL Didier. LASSALE Frédéric, LAVEISSIERE Jérôme,
LEYBROS Marie-Jeanne, LISSORGUES Jean Pierre, MAS Maurice

Secrétaire de séance : Jérôme LAVEISSIERE

Absents : Martine COURTOIS a donné pouvoir à JP LISSORGUES,
Sylvain MALBERT a donné pouvoir à Renée CARCANAGUE.
Bertrand CARRIER

Ordre du jour

- 1) Projet d'aménagement de la rue de Bel Air
- 2) Demande d'aide au fonds Cantal Solidaire pour AEP et Voirie
- 3) Transfert de charges entre la communauté de communes et la commune
- 4) Questions diverses

I/ COMPTE RENDU DES TRAVAUX EN COURS

A) Le Prat

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux d'électricité au village du Prat sont terminés. Les candélabres fonctionnent.

Les travaux sur la toiture de l'église du Prat ont été effectués par l'entreprise Salles

B) Au bourg

Les travaux de réfection de la toiture de la sacristie ont été réalisés.

II/ PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RUE DE BEL AIR

• Monsieur le Maire présente ensuite aux membres du conseil le plan de l'aménagement de la rue de Bel Air. Le dossier de demande de subventions est complet et soumis aux divers organismes susceptibles d'intervenir financièrement (DETR, Conseil Général,) Le coût des travaux est estimé à 224.000 € HT travaux d'A E P non compris.

Il informe le conseil que la soulte dûe par le conseil Départemental de 71.000 €, suite au transfert de la route départementale qui traversait le bourg, a été perçue.

Les membres du conseil examinent avec attention le plan présenté. Ils posent de nombreuses questions sur les divers aménagements prévus, parkings, chicanes, aménagements des carrefours, trottoirs, circulation des tracteurs agricoles....etc....

Le début des travaux est envisagé à l'automne.

* Monsieur le Maire présente au conseil l'étude établie par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal concernant la pose de 5 candélabres entre le carrefour du CD 601 et le dépôt de l'entreprise SALLES pour un coût de 16 602.00 € HT pris en charge à 50 % par le syndicat.

Après discussion il est décidé de demander une installation limitée à trois candélabres pour un montant de 14004.00 € HT

III/ DEMANDE D'AIDE DU FONDS CANTAL SOLIDAIRE :

Monsieur le Maire informe le conseil que les demandes d'aide au Fonds Cantal Solidaire sont à déposer pour la période 2019/2021.

Il est décidé de déposer les dossiers des travaux de voirie et du changement de la conduite principale du réseau d'eau d'Escanis à La Viale (qui existe depuis 1963)

IV/ TRANSFERT DE CHARGES ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le conseil est informé que la gestion des aires de camping-car est abandonnée par la communauté de communes et qu'elle revient aux communes à titre gratuit.

La communauté de communes prend dorénavant à sa charge :

- le paiement du Contingent du service d'incendie et de secours (17252 €)
- L'application du Droit des Sols pour les documents d'urbanisme (2046 €)
- L'entretien des chemins de randonnée pédestres (161 €)

Suite à ce transfert de charges la commune de Cassaniouze ne percevra plus l'attribution de compensation d'un montant de 17 325.00 €.

En conclusion la commune reversera à la communauté de communes la somme de 2134.00 € pour 2019 correspondant à la différence entre l'allocation compensatrice et les charges transférées

4°) QUESTIONS DIVERSES :

a) Terrain multisports :

Monsieur le maire informe le conseil des arrêtés de subventions reçus pour cette opération : DETR 20.831 €, Région 8333 €, Ministère des sports 17000 € ce qui porte le total de subventions aux alentours de 50 %
Les travaux devraient débiter en avril. L'entreprise COLAS est chargée du terrassement. Le mur qui longe la rue de BEL AIR sera écarté et les matériaux conservés pour être réutilisés lors de l'aménagement de la rue de Bel Air. Notre cantonnier sera chargé des premiers travaux de préparation.

b) Voirie 2019 :

En 2019 sont prévus les travaux de :

Réfection de la rue des Marguerites
Elargissement du chemin des Roses
Réfection de la voie communale du Catalot
Réfection de la montée de la route de la scieire
Réfection de la route du Prat dans sa partie haute (Lacombe-Jonquieres)

c) Réparation de l'ancienne route de St Projet

Suite à l'effondrement d'une partie du mur de soutien de l'ancienne route de St projet un devis a été demandé à l'entreprise GUIBERT. Ce dernier s'élève à 7152 €TTC

d) Réseau bois Energie :

Monsieur le Maire informe le conseil que la société BOIS ENERGIE a été contactée pour effectuer une étude pour la mise en place d'un système de chauffage au bois centralisé, de l'école, la mairie, la salle multi-activités, la salle du dojo, la salle polyvalente, le télécentre, le presbytère et l'église du bourg.

e) Installation d'éoliennes :

La société VALECO a effectué une étude pour l'installation d'éoliennes sur la région d'où il ressort que 2 éoliennes seraient possibles sur le secteur du Prat. Pour continuer cette étude cette société doit disposer d'un accord du conseil municipal. Il est donc demandé aux membres du conseil de valider une délibération de principe. Le conseil après en avoir délibéré et s'être fait notamment préciser les retombées financières se prononce favorablement par 13 voix pour et aucune voix contre.

f) Championnat cycliste du Cantal le 8 Mai à Cassaniouze

Le velo club Maursois se propose d'organiser le 8 mai à Cassaniouze la course cycliste du championnat du Cantal passant par Puycapel, trente signaleurs seront nécessaires. Le coût pour la commune est de 656 € plus le vin d'honneur à offrir.

g) Cérémonie du 19 Mars :

Prévue le 19 Mars à 12 H au monument aux morts

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 23 Heures 30 .

LE PRESIDENT

LES MEMBRES

LE SECRETAIRE